



**Ville de  
BREIL SUR ROYA**

## **COMPTE RENDU**

### **DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE**

Séance du 12 avril 2019

Le Conseil Municipal ordinaire de la Commune de Breil sur Roya s'est réuni au lieu habituel de ses séances le 12 avril 2019 à 18H00 sous la présidence de Monsieur André IPERT, Maire de Breil sur Roya.

**Étaient présents :** M. André IPERT Maire, Pippo OLIVERI 1<sup>er</sup> Adjoint, Mme Angèle VERAN 2<sup>ème</sup> Adjoint, M. Abid BOUKHADRA 3<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Renée GIORDANO 4<sup>ème</sup> Adjoint, M. Michel MASSEGLIA 5<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Laurence FORESTIER, Mme Sylvia GOSSMANN, Mme Bernadette CAUDRON, Mme Gisèle COTTALORDA, M. Jean-Marie MINOTTO, Mme Christelle ABIDOS, M. Michel BRAUN, Mme Patricia BELTRA, Mme Isabelle COTTA, M. Joseph REY, M. Jean-Pierre BEGHELLI, Mme Danielle GASTALDI.

**Était absente excusée :** Mme Marie-Lou ALLAVENA donne pouvoir à M. Joseph REY.

**Secrétaire de séance :** Mme Christelle ABIDOS, Conseillère Municipale.

**Monsieur le Maire**, remercie le public de sa présence et ouvre la séance ordinaire du Conseil Municipal à 18H00.

Appel des présents par **Mme Christelle ABIDOS**.

Le quorum étant atteint, **Monsieur le Maire**, donne lecture aux membres du Conseil municipal de la liste des décisions valant délibérations.

Liste des décisions valant délibérations prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code des Communes.

|   |            |   |
|---|------------|---|
| 1 | 25/03/19   | <p><b>Avenant à la convention d'accès à l'espace sécurisé de la Caisse d'Allocation Familiale « Mon compte Partenaire ».</b></p> <p>Cet avenant a pour objet de modifier l'article 8 de la convention sur les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- accueil régulier et occasionnel des enfants de 0 à 3 ans,</li> <li>- accueil des enfants de 3 à 12 ans pendant les mercredis et les vacances (ALSH),</li> <li>- aides financière et alimentaire (activités CCAS),</li> <li>- utilisation du bouquet de service « Mon Compte Partenaire ».</li> </ul> |
| 2 | 01/04/2019 | <p><b>Contrat de Prêt avec le Crédit Agricole d'un montant de 95 000 € pour le remplacement du chapiteau du Tour du Lac.</b></p> <p>Ce prêt est consenti pour financer la part communale des travaux de démontage de l'ancien chapiteau et l'achat de la nouvelle structure.</p>  |

**Approbation du Procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mars 2019.**

Monsieur le Maire, soumet aux membres du Conseil l'approbation du Procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mars 2019.

**Approuvé à l'unanimité**

**Approbation du Procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 mars 2019.**

Monsieur le Maire, soumet aux membres du Conseil l'approbation du Procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 mars 2019.

**Approuvé à l'unanimité**

**EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR**

| N° | Objet   | Page |
|----|---|------|
| 1  | <p><b>BUDGET PRINCIPAL :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1- Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2018.</li> <li>2- Affectation du résultat 2018.</li> <li>3- Vote du taux des 3 taxes directes locales.</li> <li>4- Approbation du Budget Primitif 2019 et de ses annexes budgétaires.</li> </ul> | 4    |

|    |   |    |
|----|---|----|
| 2  | <b>BUDGET CRECHE</b><br>1- Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2018.<br>2- Affectation du résultat 2018.<br>3- Approbation du Budget Primitif 2019 et de ses annexes budgétaires.   | 7  |
| 3  | <b>BUDGET CAMPING</b><br>1- Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2018.<br>2- Affectation du résultat 2018.<br>3- Approbation du Budget Primitif 2019 et de ses annexes budgétaires.  | 8  |
| 4  | Renouvellement de la ligne de trésorerie.   | 8  |
| 5  | Attribution d'une subvention d'équilibre au Budget de la Crèche   | 8  |
| 6  | Attribution d'une subvention d'équilibre au Budget du Camping   | 8  |
| 7  | Attribution d'une subvention d'équilibre au Budget du CCAS.   | 9  |
| 8  | Attribution de subventions aux associations pour l'année 2019   | 9  |
| 9  | Admissions en non-valeurs   | 11 |
| 10 | Dotation cantonale de voirie 2019   | 11 |
| 11 | Subvention à la coopérative scolaire de l'école primaire (classe de mer, cycle canoé-kayak et ski de fond)  | 12 |
| 12 | Subvention exceptionnelle pour l'Association des Producteurs Valléens   | 12 |
| 13 | Création de postes au tableau des effectifs 2019  | 13 |
| 14 | Mise à jour des commissions municipales suite au décès du 1 <sup>er</sup> Adjoint (ASA Granile, SDEG, Commission Urbanisme, PLU, Commission de reprise des concessions des cimetières, Commission d'appel d'offres et Adjudication, Coopération transfrontalière) | 13 |
| 15 | Délibération sur l'encaissement des recettes de vente de bois   | 13 |
| 16 | Informations diverses   | 14 |
| 17 | Questions diverses  | 14 |

## 1. BUDGET PRINCIPAL :

### 1- **Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2018.**

**Monsieur le Maire** précise que le Compte Administratif et le Compte de Gestion sont le reflet budgétaire de l'action municipale. Après une période d'assainissement financier ces 4 dernières années, la commune a lancé depuis 2018 des investissements qui s'articulent autour de 5 axes :

- le développement et l'attractivité touristique (patrimoine - projet Alcotra),
- le développement de notre agriculture (création de nombreuses zones agricoles dans le projet du PLU - Achat de la distillerie),
- amélioration du cadre de vie (voirie),
- services rendus à la population (élargissement de l'ouverture journalière de la crèche d'une heure, achat d'engins pour l'entretien des pistes),
- composantes culturelle, sportive et associative.

**Vote :** Pour : 16 (Monsieur le Maire ne participe pas au vote)  
Contre : 1 (Mme Laurence FORESTIER)  
Abstention : 1 (M. Jean-Pierre BEGHELLI)

Explications de **Mme Laurence FORESTIER**, sur son vote : elle déplore une mauvaise gestion, l'absence d'assainissement des finances ; elle considère que la dette a augmenté ; les investissements montrent que la commune n'est pas dans une gestion pérenne car ils sont faits uniquement la dernière année du mandat.

**Monsieur le Maire** remarque que les propos tenus par **Mme Laurence FORESTIER** sont erronés et contradictoires avec la réalité de notre action municipale qui a privilégié, dans un premier temps, le rétablissement de nos comptes, acte nécessaire aux investissements. Quant aux emprunts, indispensables à nos investissements, ils n'aggravent pas les charges financières qui restent au même niveau.

### 2- **Affectation du résultat 2018.**

Résultat à affecter : 219 677.40 €  
Affectation en investissement : 17 115.06 €  
Report en fonctionnement : 202 582.34 €

Suite à un problème au niveau de la Trésorerie lors du transfert des excédents de l'eau de 2017, il sera pris en compte lors de l'établissement du Budget Principal les excédents 2017 du Budget de l'eau et de l'assainissement soit : 21 600.38 € au 002 en fonctionnement et 1 372.48 € au 001 en investissement. (Cf. délibération 10/2019 du 15 mars 2019) qui annule et remplace la délibération 20/2018.

**Vote :** Pour : 17  
Contre : 1 (Mme Laurence FORESTIER)  
Abstention : 1 (M. Jean-Pierre BEGHELLI)

### 3- Vote du taux des taxes directes locales.

**Monsieur le Maire** propose de maintenir les mêmes taux d'impositions qu'en 2018 :

- TH - Taxe habitation : 18,50 %
- TF - Taxe foncière (bâti) : 16,50 %
- TFNB – Taxe foncière (non bâti) : 39,83 %

Le produit fiscal attendu est de 863 773,00 €.

**M. Jean-Pierre BEGHELLI** demande comment sont fixées les valeurs locatives. **Monsieur le Maire** indique que ce sont les services fiscaux de l'État. Il précise que la CCID \* s'est réunie dernièrement en Mairie en présence du géomètre de la DDFIP\*.

**Vote :** Pour : 18  
Contre : 1 (Mme Laurence FORESTIER)  
Abstention : 0

### 4- Approbation du Budget Primitif 2019 et de ses annexes budgétaires.

Le budget 2019 s'élève à 3 428 577,92 € en section de fonctionnement et à 2 390 151,27 € en section d'investissement soit un total de 5 818 729,19 €.

Les charges de gestion courante s'élèvent à 1 028 250,00 € et les frais de personnel sont de 1 608 799,00 €. Certaines augmentations s'expliquent par la décision de réaliser de nombreux travaux en régie municipale mais aussi des opérations devenues nécessaires comme le remplacement de l'ascenseur de la Ca d'Breil, l'installation de toilettes publiques (stade et village) ainsi que le changement du système de traitement de l'eau de la piscine municipale.

La commune verse 3 subventions d'équilibre aux budgets du CCAS (35 000 €), de la Crèche (68 754,28 €) et du camping (2 274,82 €).

Les dépenses imprévues ont été provisionnées à hauteur de 55 126,32 €.

L'attribution de compensation de la CARF reste identique à l'année dernière, soit 339 798,00 €.

Au niveau des recettes, **Monsieur le Maire**, annonce que les dotations de l'État ont diminuées d'environ 18 000 € par rapport à 2018.

Le montant total est de 624 658 €.

Le montant des intérêts annuels de la dette s'élève à 93 000 € et la part en capital à 207 000 €.

**Monsieur le Maire** énumère les investissements programmés en 2019 :

- **Opération 697 - Études église Santa Maria in Albis.** **M. Michel BRAUN** précise qu'il s'agit de travaux futurs pour réparer les dégâts suite à l'incendie. Cette opération s'inscrit dans le cadre du prochain contrat Plan-État-Région.
- **Opération 620 - Voirie** pour un montant de 110 246,25 € HT soit 132 296,00 € TTC.
- **Opération 632 - Notre Dame du Mont**, les travaux d'urgence du pilier sont terminés,

les travaux du clocher vont commencer cet automne.

- **Opération 633 - Restauration des Crottes**, il est nécessaire de commencer les travaux car les subventions ne sont valables que 2 ans.
- **Opération 634 - Alcotra**, le montant de 85 000 € correspond au tiers de la dotation globale. Les travaux de l'escalier extérieur de la Miséricorde sont terminés ; les travaux d'électricité sont bien avancés et un plancher en bois va être installé.  
**M. Michel BRAUN** précise que le site internet va être prochainement mis en ligne.  
**Mme Isabelle COTTA** demande si Alcotra prend en compte la problématique des trains. **Monsieur le Maire** lui indique que cela ne fait pas partie de ce projet transfrontalier.  
**Mme Laurence FORESTIER** ajoute que la Région a d'importants moyens financiers mais que la Commune ne sollicite pas les bons partenaires et préfère ne solliciter que la CARF.  
**Monsieur le Maire** rappelle que la Région est l'Autorité Organisatrice des Transports ferroviaires et que cette problématique relève de sa pleine responsabilité. Quant à la CARF, qui n'a pas la compétence transport ferroviaire, elle a voté par solidarité la somme de 2 millions d'euros qui vient abonder les 5 millions d'euros de l'État et les 5 millions d'euros de la Région Sud PACA.
- **Opération 639 - Agrandissement École Maternelle** : Les travaux de l'extension ont bien avancé et le désamiantage du bâtiment existant va bientôt avoir lieu.
- **Opération 640 - Appentis de Piène Haute Église St Marc** : les travaux sont terminés et la porte va être changée.
- **Opération 641 - Porte de Gènes** : la restauration de la Tour de Garde va être réalisée par la Société « À Chaux et Sable » ; les travaux seront finis fin juin début juillet.
- **Opération 644 - Installation des WC publics Centre Bourg** : ces toilettes seront installées courant juin.
- **Opération 645 - Achat d'engins de chantier**. Un engin a été livré, les deux autres seront disponibles d'ici quelques temps.
- **Opération 646 - Achat de mobilier pour le réfectoire de l'école Maternelle** : il s'agit de l'équiper en chaises, tables, caissons thermiques permettant de conserver dans les meilleures conditions les plats chauds et froids préparés par le collège.
- **Opération 647 - Chapiteau du Tour du Lac** : pour des raisons de sécurité l'ancien chapiteau a été démonté et sera remplacé par une nouvelle structure qui restera en place 6 mois de l'année (de la mi-avril à la mi-octobre).  
**M. Jean-Pierre BEGHELLI** précise qu'une entreprise lui a dit que le démontage à 29 000 € était excessif.  
**Monsieur le Maire** répond qu'un appel d'offres réglementaire a été lancé sur la plateforme des marchés publics et qu'une seule entreprise a répondu.  
**Mme Laurence FORESTIER** évoque que la problématique du chapiteau est ancienne et trouve que les travaux sont maintenant faits en urgence sans demandes de subventions.  
**Monsieur le Maire** confirme cette urgence mais précise que la CARF a été sollicitée en temps utile et qu'une subvention de 66 000.00 € a été attribuée à la commune

couvrant 50% du coût HT. **Monsieur le Maire** annonce que le nouveau chapiteau sera installé d'ici la fin du mois.

- **Opération 648 - Achat de la Distillerie** : cette acquisition aura lieu courant mai.
- **Opération 649 - Salle des jeunes et des sports**. **Monsieur le Maire** précise que ce projet est intéressant mais soulève des problèmes de coût de fonctionnement. Une proposition de partenariat sera présentée aux autres communes du SIVOM de la Roya. Pour l'instant, des frais d'études sont inscrits à hauteur de 8 000 €.

**Monsieur le Maire** indique le montant de la dette au 1/01/2019 : 2 941 129.55 €.

**Vote** : Pour : 17  
Contre 1 (Mme Laurence FORESTIER)  
Abstention 1 (M. Jean-Pierre BEGHELLI)

## 2. BUDGET CRECHE :

### 1- **Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2018.**

Présentation par **M. Pippo OLIVERI**, 1<sup>er</sup> Adjoint.  
Dépenses de fonctionnement : 322 338 €.  
Les charges de personnel sont de 279 051.76 €.  
Aucun investissement n'a été réalisé en 2018

**Vote** : Pour : 16 (Monsieur le Maire ne participe pas au vote)  
Abstention : 2 (Mme Laurence FORESTIER, M. Jean-Pierre BEGHELLI)

### 2- **Affectation du Résultat 2018.**

Présentation par la **Secrétaire Générale de Mairie** :  
Résultat à affecter : 63 359.74 €  
Report en fonctionnement au 002 : 63 359.74 €

**Vote** : Pour : 17  
Abstentions : 2 (Mme Laurence FORESTIER, M. Jean-Pierre BEGHELLI)

### 3- **Approbation du budget Primitif 2019 et de ses annexes budgétaires.**

Le montant du budget de la Crèche est de :  
- Section fonctionnement : 316 520.00 €  
- Section Investissement : 14 520.00 €

**M. Jean-Pierre BEGHELLI** demande quel est le nombre d'enfants de la crèche. **Monsieur le Maire** indique qu'il y a 18 places + 1 d'urgence.

**Vote** : Pour : 17  
Abstentions : 2 (Mme Laurence FORESTIER, M. Jean-Pierre BEGHELLI)

### **3. BUDGET CAMPING :**

#### **1- Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2018.**

**Monsieur le Maire** indique que la DSP du Camping arrive à échéance fin avril et qu'un avenant a été préparé pour prolonger de 6 mois afin de ne pas mettre en difficulté les gérants actuels pour la période estivale. Au mois d'Octobre une nouvelle DSP sera lancée sur la plateforme des marchés publics.

**Vote :** Pour : 16 (Monsieur le Maire ne participe pas au vote)  
Abstention : 2 (Mme Laurence FORESTIER, M. Jean-Pierre BEGHELLI)

#### **2- Affectation du résultat 2018.**

Résultat à affecter : 1582.18 €  
Report en fonctionnement : 1 582.18 €

**Vote :** Pour : 17  
Abstentions : 2 (Mme Laurence FORESTIER, M. Jean-Pierre BEGHELLI)

#### **3- Approbation du Budget Primitif 2019 et de ses annexes budgétaires.**

Section Fonctionnement : 3 857.00 €  
Section Investissement : 6 189.41 €

**Vote :** Pour : 18  
Abstentions : 1 (Mme Laurence FORESTIER)

#### **4. Renouvellement de la ligne de Trésorerie.**

**Monsieur le Maire** informe le Conseil du renouvellement de la ligne de trésorerie à hauteur de 500 000 € pour une durée de 1 an afin de remédier au besoin ponctuel de trésorerie.

#### **5. Attribution d'une subvention d'équilibre au Budget Crèche.**

Pour assurer le fonctionnement de la Crèche il convient d'attribuer une subvention d'équilibre de 68 754.26 €.

**Vote :** Pour : 18  
Abstention : 1 (Mme Laurence FORESTIER)

#### **6. Attribution d'une subvention d'équilibre au budget Camping.**

Pour assurer le fonctionnement du Camping, il convient d'attribuer une subvention d'équilibre de 2 274.82 €.



**Vote :** Pour : 17

Abstentions : 2 (Mme Laurence FORESTIER, M. Jean Pierre BEGHELLI).

## **7. Attribution d'une subvention d'équilibre au Budget CCAS.**

**M. Pippo OLIVERI** indique que le Budget CCAS 2019 a été voté à l'unanimité le 29 Mars 2019.

**M. Jean-Pierre BEGHELLI** demande quel est le nombre de bénéficiaires.

**M. Pippo OLIVERI** donne les chiffres : 42 en 2018, 35 en 2019 (nombreux décès et bénéficiaires placés en maison de retraite).

Pour assurer le fonctionnement du CCAS il convient d'attribuer une subvention d'équilibre de 35 000 €.

**Vote :** Pour : 18

Abstention : 1 (Mme Laurence FORESTIER).

## **8. Attribution de subventions aux associations.**

**Monsieur le Maire** donne la parole à **M. Michel MASSEGLIA**, Adjoint, qui informe le Conseil que le montant des subventions attribuées est de 54 930.00 € réparti comme suit :

- subventions aux associations : 48 600.00 €
- subvention à la coopérative de l'école primaire : 6 330.00 €.

**M. Michel MASSEGLIA** rappelle qu'en 2014, la municipalité avait fait le choix d'augmenter de 10 000 € le montant des subventions allouées aux associations.

La commune compte 54 associations. Le calendrier 2019 prévoit plus de 70 dates :

A Stacada, Trail des Merveilles, Voix des Merveilles, Beach Volley Tennis en Août, journées du Patrimoine, Fête du Livre, Fête du Countéa de Nice, Foire agricole, Commémoration des 40 ans de la reconstruction de la Voie Ferrée, diverses expositions.

Cette année deux associations ne demandent pas de subvention. Deux nouvelles associations ont fait une première demande : les Cavaliers de la Roya et Chrysalide.

**Monsieur le Maire** fait remarquer que le nombre d'associations obtenant des subventions a augmenté ; il est passé de 21 associations en 2013 à 38 en 2019. Il rappelle que toutes ces associations participent au vivre ensemble et à la consolidation du lien social.

**M. Michel MASSEGLIA**, précise que le versement de subventions est interdit pour les associations culturelles. L'association CGPTC de Libre a demandé 1000 €. Cette subvention ne pourra pas être attribuée (aucune demande en 2018 et 200 € en 2017).

**Mme Laurence FORESTIER** indique que cette association participe à des fêtes dans le Hameau de Libre ; elle considère que cette décision est injuste.

**Mme Sylvia GOSSMANN** précise que la Commune ne peut pas aider à l'organisation de messes et de processions, principale activité de cette association.

**M. Michel MASSEGLIA**, indique qu'un texte de Loi interdit aux communes d'attribuer une subvention à des associations culturelles.

**Mme Isabelle COTTA** ajoute que la Présidente de cette association fait également partie d'autres associations sur le Hameau de Libre qui perçoivent des subventions.

En ce qui concerne les 2 nouvelles associations, **M. Michel MASSEGLIA** informe que les CAVALIERS DE LA ROYA est une association créée par les Écuries de la Roya qui organisent la fête du cheval. L'association CHRYSALIDE participe au financement d'un documentaire sur le loup mais également à des expositions photos et au fonctionnement d'une chorale.

**M. Michel BRAUN** précise que cette association existe déjà depuis 1 an avec sa chorale.

**Monsieur le Maire** demande aux membres des instances décisionnelles des associations de ne pas participer aux votes qui se déroulent association par association.

|                          |            |   |
|--------------------------|------------|---|
| ADC CAMPE BOURGEMO       | 100,00 €   | Approuvé à l'unanimité  |
| A CRUELLA                | 700,00 €   | Approuvé à l'unanimité  |
| A STACADA                | 2 000,00 € | 18 pour<br>1 ne participe pas au vote (M. Rey)  |
| AMACCA DE LA ROYA        | 1 300,00 € | 17 pour<br>1 ne participe pas au vote (Mme Cotta Isabelle)<br>1 abstention (Mme Beltra) |
| AMIS DU RAIL             | 100,00 €   | Approuvé à l'unanimité  |
| APE                      | 1 600,00 € | Approuvé à l'unanimité  |
| AS ROYA                  | 6 500,00 € | Approuvé à l'unanimité  |
| BIBLIOTHEQUE             | 1 400,00 € | Approuvé à l'unanimité  |
| BREIL OUVEN FESTA        | 5 800,00 € | Approuvé à l'unanimité  |
| CANAL AGANDON CRABARESSA | 500,00 €   | Approuvé à l'unanimité  |
| CANAL BANCAO             | 500,00 €   | Approuvé à l'unanimité  |
| CANAL DU MONT            | 500,00 €   | Approuvé à l'unanimité  |
| CANAL TUJAN              | 500,00 €   | Approuvé à l'unanimité  |
| CAVALIERS DE LA ROYA     | 200,00 €   | Approuvé à l'unanimité  |
| CHRYSALIDE               | 1 300,00 € | 17 pour<br>1 ne participe pas au vote (M. Masseglia)<br>1 abstention (Mme Beltra)       |
| CLUB DE L'OLIVIER        | 900,00 €   | 18 pour<br>1 ne participe pas au vote (Mme Cotta)                                       |
| COFAAC Foire agricole    | 600,00 €   | Approuvé à l'unanimité  |
| COMITE DES FETES LIBRE   | 1 000,00 € | Approuvé à l'unanimité  |
| COUSINADE                | 300,00 €   | Approuvé à l'unanimité  |

|                            |            |   |
|----------------------------|------------|---|
| CUMA                       | 1 000,00 € | Approuvé à l'unanimité  |
| DREAM ROYA ZUMBA           | 800,00 €   | Approuvé à l'unanimité  |
| ECHO DU LAC                | 1 400,00 € | 18 pour<br>1 abstention (Mme Beltra)                                |
| ECO MUSEE                  | 1 000,00 € | 18 pour<br>1 ne participe pas au vote (M. Braun)                    |
| FELIX FELIS                | 700,00 €   | Approuvé à l'unanimité  |
| FIL EN AIGUILLE            | 500,00 €   | Approuvé à l'unanimité  |
| HAND BALL                  | 500,00 €   | Approuvé à l'unanimité  |
| JUDO CLUB                  | 900,00 €   | Approuvé à l'unanimité  |
| NOTRE DAME DU MONT         | 300,00 €   | Approuvé à l'unanimité  |
| ROYA COMPET AUTOMOBILE     | 400,00 €   | 18 pour<br>1 contre (Mme Gastaldi) préfère donner à la bibliothèque |
| SIGNES                     | 300,00 €   | 18 pour<br>1 abstention (M. Masegla)                                |
| SOCIETE DE CHASSE LA GRIVE | 800,00 €   | 17 pour<br>2 contre (Mme Gastaldi, Mme Cotta)                       |
| TERRE CYAN                 | 800,00 €   | Approuvé à l'unanimité  |
| THEATRE MORPHOSE           | 900,00 €   | Approuvé à l'unanimité  |
| TITRE PROVISOIRE           | 900,00 €   | Approuvé à l'unanimité  |
| TWIRLING ECHO DU LAC       | 2 700,00 € | Approuvé à l'unanimité  |
| VOIX DES MERVEILLES        | 1 500,00 € | Approuvé à l'unanimité  |
| VEILLEURS DE VIE           | 800,00 €   | Approuvé à l'unanimité  |
| VELO CLUB                  | 3 500,00 € | Approuvé à l'unanimité  |

### 9. Admissions en non-valeur.

La Secrétaire Générale de Mairie donne lecture des sommes à admettre en non-valeur pour un montant total de 824.48 € correspondant à des titres émis en 2013, 2016 et 2017 sur des factures d'eau.

**Approuvé à l'unanimité**

### 10. Dotation Cantonale de Voirie.

Monsieur le Maire propose le programme de travaux de voirie pour l'année 2019 :

|  |                        |
|--|------------------------|
| Glissières de sécurité route d'accès au lac          | 3 616.96 € HT          |
| Réfection parking Place Rousse                       | 1 549.51 € HT          |
| Réfection Place Biancheri                            | 5 689.60 € HT          |
| Réfection enrobé Route des Anciens Combattants       | 7 268.78 € HT          |
| Réfection enrobé Place Cellier                       | 10 338.37 € HT         |
| Réfection enrobé RD 6204 Centre Village              | 8 808.13 € HT          |
| Réfection enrobé Pont Supérieur                      | 2 787.96 € HT          |
| Réfection enrobé Quartier Giastève Hameau de LIBRE   | 7 268.00 € HT          |
| Réfection route de la Maglia 1 <sup>ème</sup> Partie | 5 121.67 € HT          |
| Réfection route de la Maglia 2 <sup>ème</sup> Partie | 5 853.19 € HT          |
| Réfection route Place Biancheri                      | 9 762.38 € HT          |
| Point à temps  | 42 180.00 € HT         |
| <b>TOTAL HT</b>                                      | <b>110 246,25 € HT</b> |

Le plan de financement est le suivant :

|                           |                        |
|---------------------------|------------------------|
| Montant HT des travaux    | <b>110 246,25 € HT</b> |
| Dotation cantonale (80 %) | 88 197,00 €            |
| Autofinancement (20 %)    | 22 049,25 €            |

**Approuvé à l'unanimité.**

#### **11. Subventions à la Coopérative Scolaire de l'Ecole primaire (Classe de Mer, cycle canoé-Kayak et ski de fond).**

**Monsieur le Maire** donne la parole à **M. Pippo OLIVERI** qui présente les 3 subventions attribuées à la Coopérative scolaire :

- Classe de Mer : 1 380.00 €
- Cycle de Canoé-kayak : 1 350. 00 €
- Programme ski de fond : 3 300.00 €

**Approuvé à l'unanimité.**

#### **12. Subvention exceptionnelle à l'Association des Producteurs Valléens.**

**Monsieur le Maire** lit un courrier envoyé par cette nouvelle association et signé par 3 membres du bureau. Elle comprend une trentaine d'adhérents-producteurs et environ 100 adhérents-consommateurs. L'association sollicite une aide exceptionnelle de 6 000 €. Le projet est de mettre à disposition des habitants des produits locaux. La location d'un local privé est prévue afin de pouvoir tenir 3 permanences par semaine auxquelles s'ajoutent le samedi en juillet et août.

**Mme Danielle GASTALDI** pense que 3 jours c'est peu.

**Mme Laurence FORESTIER** félicite cette initiative.

**M. Michel MASSEGLIA**, indique que l'idée de Maison de Pays est très ancienne. Il est important de travailler en coopérative et soutenir les actions de ces producteurs.

**Monsieur le Maire** regrette que l'Association n'ait sollicité que la Commune comme financeur. Il propose 3 000 € pour une aide au démarrage.

**Mme Laurence FORESTIER** demande pourquoi de pas donner 6 000 €.

**Monsieur le Maire** rappelle que la Commune a des contraintes budgétaires. Ces 3 000 € pourraient correspondre à 6 mois de loyer, durée permettant d'apprécier la viabilité du projet. Si nécessaire, il propose de se rapprocher du propriétaire du local.

**Approuvé à l'unanimité.**

### 13. Création de Postes.

**Monsieur le Maire** indique que suite à un avancement de grade il y a lieu de créer au tableau des effectifs de la Commune un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe. Il est nécessaire également de créer 2 postes saisonniers pour assurer le fonctionnement de la Piscine de début mai à fin septembre.

**Approuvé à l'unanimité.**

### 14. Mise à jour des commissions municipales (ASA Granile, SDEG\*, Commission d'Urbanisme et du PLU\*, Commission de reprise des concessions des cimetières, Commission d'Appel d'offres et Adjudications, Coopération transfrontalière).

**Monsieur le Maire** propose de modifier la délibération du 04 avril 2014 « Élection des élus aux Organismes extérieurs » suite au décès de **M. Mario AMERIO**, 1<sup>er</sup> Adjoint.

**Monsieur le Maire** propose le transfert de toutes les délégations à **M. OLIVERI Pippo**, 1<sup>er</sup> adjoint.

**Approuvé à l'unanimité.**

### 15. Encaissement des recettes de vente de bois.

**Monsieur le Maire** demande que le conseil s'oppose à l'encaissement par l'ONF des recettes. Intervention de **Monsieur Joseph REY** qui approuve cette décision et précise le risque pour les communes forestières de perdre les recettes des ventes de bois au seul profit de l'ONF. Il fait un rappel historique sur les travaux forestiers et leur incidence sur la nouvelle politique de l'État.

**Approuvé à l'unanimité.**

## 16. Informations diverses.

**Monsieur le Maire informe** que les travaux sur le GR 510 ont commencés ; les travaux des berges des Cèllés débiteront à la mi- mai.

## 17. Questions diverses.

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur André IPERT Maire, remercie l'assemblée et clôture la séance à 22 h 15.

Le Maire,  
  
André IPERT



- \* CCID : Commission Communale des Impôts Directs
- \* DDFIP : Direction Départementale des Finances Publiques
- \* CARF : Communauté d'Agglomération de la Riviera Française
- \* ONF : Office National des Forêts
- \* SDEG : syndicat départemental du gaz et de l'électricité
- \* PLU : plan local d'urbanisme